

*MANIFESTE POUR UNE CARTE UNIQUE
VALABLE 10 ANS, RENOUELABLE AUTOMATIQUEMENT
NON INFORMATISEE, POUR TOUS LES IMMIGRES*

La situation des immigrés n'est abordée qu'au coup par coup. Il est temps que la société française traite le problème au fond.

Pour cela, il est nécessaire de susciter un large débat qui se donnerait pour but, dans le même temps, de faire évoluer les mentalités en faisant connaître les nouvelles réalités de l'immigration et de mettre en place une législation nouvelle qui sortirait les immigrés du statut de précarité dans lequel ils sont maintenus jusqu'à ce jour.

L'attribution d'une carte unique, valable 10 ans, renouvelable automatiquement, non informatisée, à tous les immigrés, serait un pas important vers l'égalité avec les Français.

Les caractères nouveaux de la population immigrée

Dans le passé, il existait deux catégories d'immigrés : ceux qui profitaient de l'ouverture des frontières pour faire un ou plusieurs séjours en France avant de retourner définitivement au pays et ceux qui prolongeaient leur séjour, prenaient la nationalité française et s'assimilaient.

Depuis l'arrêt de l'immigration en 1974, du fait des regroupements familiaux (le droit à une vie familiale est un droit fondamental) le nombre d'immigrés en France est à peu près stable. La plupart des immigrés sont maintenant en France depuis 10 ans. Certains ne peuvent ou ne veulent, du fait de leur culture et de l'histoire récente, être purement et simplement assimilés. Ces faits entraînent la constitution de communautés diverses dont il faut reconnaître la spécificité et prévoir la participation à la vie publique.

La reconnaissance du droit d'association aux étrangers a été un premier pas en ce sens. L'institution d'une carte unique pour tous les étrangers, valable 10 ans, renouvelable automatiquement, non informatisée, serait une nouvelle avancée qui permettrait le plein exercice de ce droit, dirait clairement aux immigrés qu'une place leur est reconnue, sans arrière pensée, dans la société française, en attendant l'égalité complète des droits.

La situation juridique

Actuellement, la plupart des immigrés doivent être en possession d'un titre de travail et d'un titre de séjour, de durées variables. Cet état de chose indique clairement que c'est seulement au travailleur que le droit au séjour est relativement garanti.

Par ailleurs, la diversité des titres ajoute à la division Français-immigrés, celle entre immigrés de nationalités diverses ou titulaires de cartes différentes, quelquefois à l'intérieur d'une même famille. Il est évidemment difficile de susciter dans de telles conditions de précarité et de division une participation importante des immigrés à la vie culturelle, sociale, syndicale ou politique du pays.

L'instauration de la carte unique, semblable à la carte d'identité nationale des Français, constituerait une avancée importante vers une nouvelle citoyenneté qui ne reposerait pas sur la notion de nationalité mais reconnaîtrait à toute personne qui réside habituellement sur le territoire français, des droits nouveaux et en particulier le droit de participer à la vie de la cité aussi bien dans les entreprises que dans les quartiers.

En prenant une telle mesure qui était revendiquée bien avant le 10 mai 1981, par de nombreuses organisations politiques, syndicales ou de soutien aux immigrés, la société française montrerait qu'elle prend acte de la sédentarisation de l'immigration et qu'elle est consciente des richesses économiques, démographiques, culturelles, sportives... dont les communautés immigrées sont porteuses.

LISTE DES ORGANISATIONS SIGNATAIRES

organisations nationales

- Accueil et Promotion
- Amicale des Algériens en Europe (AEE)
- Association Générale des Travailleurs Sénégalais en France (AGTSPF)
- Association pour le Rassemblement des Sénégalais (ARS)
- Association des Stagiaires et Etudiants des Comores (ASEC)
- Association des Travailleurs Algériens en France (ATAF)
- Association des Travailleurs Haïtiens Immigrés en France (ATAIF)
- Association des Travailleurs Marocains en France (ATMF)
- Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés (FASTI)
- Association des Travailleurs de Turquie (ATT)
- Collectif d'Etude et de Dynamisation de l'Emigration Portugaise (CEDEP)
- Centre d'Etudes Anti-impérialistes (CEDETIM)
- Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD)
- Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations (CIEM)
- Service Oecuménique d'Entraide (CIMADE)
- Comité de Liaison pour l'Alphabétisation et la Promotion (CLAP)
- Fédération des Associations d'Emigrants Espagnols en France (FAEEF)
- Groupe d'Information et de Soutien des Travailleurs Immigrés (GISTI)
- Jeunesse Ouvrière Chrétienne Immigrée (JOC Immigrée)
- Justice et Paix
- Pastorale des Migrants
- Parti Socialiste Unifié (PSU)
- Union Générale des Travailleurs Sénégalais en France (UGTSPF)
- Union des Travailleurs Immigrés de Guadeloupe (UTEG)
- Mission Populaire Evangélique de France (MPEF)
- Vie Nouvelle
- Union des Socialistes d'Afrique et des Caraïbes (USACI)
- Association des Marocains en France (AMF)

organisations régionales et locales

- ASTI 15ème arrondissement
- Relais 59
- Foyer Picoulet
- HA-CUI-TEX CFTD
- Union Départementale CFTD Paris
- Association pour l'Expression des Jeunes Immigrés Région Parisienne (ASEJI)
- Mission Populaire Grenelle